

CORRECTION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Vu l'article 52 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'Ecole Nationale Supérieure Agronomique informe tous les soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 01/ENSA/2025, portant sur « Acquisition De paillasse Et D'équipements Scientifiques Au Profit De L'école Nationale Supérieure Agronomique A El-Harrach » réparti en quatre (04) lots :
- Lot N° 01 : Acquisition de Paillasse de Laboratoires
 - Lot N° 02 : Microscopie
 - Lot N° 03 : Equipements Scientifiques divers
 - Lot N°04 : Equipements Pour La Mise En Place D'une Mini-Laiterie A Usage Pédagogique
- Qu'à l'issue de la procédure d'analyse et d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Lot N°	Entreprise	Montant en TTC avant correction	Montant en TTC après correction	Délais de livraison	Note	Observation
Lot 1	EURL TM LAB QUALITE	15 428 354,80 DA	15 428 354,76 DA	18 jours	84,78/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier
Lot 2	SARL SODIPLAB	13 698 328,00 DA	13 698 328,00 DA	120 jours	79.92/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier
Lot 3	EURL TECHNO TRANSFERT	32 070 500,00 DA	34 986 000,00 DA	60 jours	88.43/100	Infrectieux Insuffisance des crédits
Lot 4	EURL REPI TOUAHRI	25 058 200,00 DA	25 058 200,00 DA	90 jours	100/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier

Les soumissionnaires ayant participé à cet appel d'offre et intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher de la direction de l'école au plus tard trois jours à compter du 1^{er} jour de publication de cette attribution provisoire du marché.

Ceux qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de 10 jours à compter de la date de la publication de l'attribution provisoire.